

ASSEMBLÉE NATIONALE

21 octobre 2016

PLFSS 2017 - (N° 4072)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N ° 736

présenté par
M. Bapt

ARTICLE 12

Rédiger ainsi l'alinéa 16 :

« 4° Après la première occurrence du mot : « cotisant », la fin du deuxième alinéa du I de l'article L. 243-6-3 est ainsi rédigée : « ou un futur cotisant ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.